



RÉGION ACADÉMIQUE
GUYANE

Liberté
Égalité
Fraternité



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

NOTE DE SERVICE N° 4

Les notes de service rassemblent les informations administratives et organisationnelles indispensables au bon fonctionnement du service. Elles doivent être communiquées et émargées par l'ensemble des personnels de l'école : les enseignants, les membres du RASED, les titulaires-remplaçants et les enseignants assurant les compléments de service. Je remercie les directrices et directeurs d'y veiller.

(À faire émarger par les PES, PEC et PEMF avec mention « lu et pris connaissance »)

Matoury, le 30 août 2021

Réf : IEN-MRO/NS/04-21-22

Inspection de l'Education
Nationale
Centre commercial Makoupy
97351 Matoury

Circonscription de
Matoury1/Régina/Oyapock

Téléphone : 05.94 27 19 85
Mel : secretariat.9730457i@ac-guyane.fr

IEN : Thierry DE LACAZE
Mel : tde-lacaze@ac-guyane.fr

Dossier suivi par :
Sabine DESIR-DEDE, CPC G
Mel : Sabine.Desir1@ac-guyane.fr

L'inspecteur de l'Education Nationale

A

**Mesdames les Directrices d'école,
Messieurs les Directeurs d'école,
Mesdames et Messieurs les Professeurs
des écoles contractuels (PEC),
Mesdames et Messieurs les Professeurs
des écoles stagiaires (PES),
Mesdames et Messieurs les Professeurs
de écoles Maîtres formateurs (PEMF),
Mesdames et Monsieur les Conseillers
pédagogiques de la circonscription**

OBJET : Accompagnement et suivi des Professeurs des écoles stagiaires et des Professeurs des écoles contractuels

La présente note de service fixe les grandes lignes de l'accompagnement et le suivi des Professeurs des Écoles Stagiaires (PES) et des Professeurs des Écoles Contractuels (PEC) pour l'année 2021-2022 dans la circonscription de Matoury1-Régina-Oyapock.

1- Accompagnement et suivi des PES

L'accompagnement et le suivi des PES sont assurés par les conseillers pédagogiques de circonscription, des professeurs des écoles maîtres formateurs, des formateurs académiques et les professeurs de l'Institut national supérieur du professorat et de l'éducation (INSPE) de Guyane. Ils s'opèreront sous mon autorité.

Le dossier « PES » sera géré par Madame Sabine DESIR-DEDE pour la circonscription.

Je réunirai, avec mon équipe de formateurs, tous les PES affectés dans les écoles de la circonscription au cours de la première quinzaine du mois de septembre. La date, l'horaire et le lieu seront communiqués prochainement. La présence de tous est obligatoire.

Chaque PES recevra au moins une visite-conseil par période de son formateur référent (CPC, PEMF ou Formateur académique).

Les dates de l'année à retenir :

- ⇒ Avant le 15 octobre 2021 : Première observation de pratique des PES ponctuée d'un entretien et de la rédaction d'un bulletin de visite.
- ⇒ Mardi 19 octobre 2021, de 16h30 à 18h00 : Réunion des formateurs pour faire le point sur la situation des PES.
- ⇒ Avant le 11 décembre 2021 : Seconde observation de pratique des PES ponctuée d'un entretien et de la rédaction d'un bulletin de visite.
- ⇒ Mardi 14 décembre 2021, de 16h30 à 18h00 : Réunion des formateurs avec l'IEN pour faire le point sur la situation des PES. Un accompagnement renforcé à l'issue de la première visite pour les PES qui en auraient besoin pourra être décidé.
- ⇒ Avant les congés d'avril 2022 : Au moins deux observations de pratique des PES ponctuées d'un entretien et de la rédaction d'un bulletin de visite.
- ⇒ Vendredi 8 avril 2022, de 16h30 à 18h00 : Réunion des formateurs pour faire le point sur la situation des PES.
- ⇒ En mai 2022 : Observation des pratiques des PES en difficulté.
- ⇒ En juin 2022 : Visite de l'IEN si besoin

➤ Le compte-rendu de visite :

Chaque visite fait l'objet d'un compte-rendu de visite (modèle fourni par l'INSPE) qui devra être signé en présence du PES (pas plus de trois semaines après la visite). La remise du compte-rendu et les échanges qui en résultent font partie de l'accompagnement.

Chaque compte-rendu de visite est déposé sur la plateforme de l'INSPE.

➤ Accompagnement renforcé :

L'accompagnement renforcé est décidé conjointement par l'IEN et les formateurs. Il est adapté au besoin du PES. Il peut revêtir différentes formes. A titre d'exemples, ce peut être :

- Une visite supplémentaire avec le même formateur
- Une visite supplémentaire avec un autre formateur
- Co-intervention formateur/PES dans la classe du PES
- Un temps de travail hors temps scolaire avec un formateur : aide à la rédaction de fiche de préparation, de progression/programmation, une analyse d'une séquence vidéo, etc...
- Un entretien avec l'IEN
- Un temps d'observation dans une classe de même niveau
- Un écrit réflexif à produire qui sera analysé par le formateur
- Une fiche de lecture à rédiger sur un article conseillé

Chaque formateur prend soin de noter la date, le lieu et la durée des temps dévolus à l'accompagnement renforcé. Une fiche de synthèse de cet accompagnement renforcé sera à compléter en amont du dernier entretien de positionnement.

➤ Évaluation :

- Le dernier bulletin de visite comprend une validation des compétences du PES
- L'IEN complète une grille certificative

Tous les bulletins de visite, le document d'accompagnement renforcé (le cas échéant) et la grille certificative sont transmis à la commission qui statue et valide (ou pas) le PES.

2- Accompagnement et suivi des PEC

Les trois conseillers pédagogiques de circonscription s'organiseront pour accompagner et suivre les contractuels. Ils seront parfois en binôme avec les enseignants qui préparent le CAFIPEMF.

Chaque PEC recevra au moins deux visites-conseils au cours de l'année de son conseiller pédagogique référent. La majorité d'entre eux étant à Saint-Georges, ces visites seront massées.

Une préparation aux épreuves du concours de recrutement des professeurs des écoles (CRPE) sera proposée par les CPC pour l'écrit et l'IEN pour l'oral.

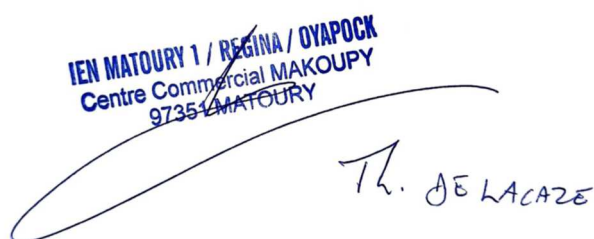
En avril et en mai 2022, tous les PEC auront un entretien professionnel avec l'IEN et un CPC.

➤ A l'issue de chaque visite :

- Un bilan synthétique est remis au PEC par le formateur immédiatement à la fin de la visite.
- Le PEC s'auto-positionne en rédigeant un document de 10 lignes au moins de ce qu'il a retenu de l'entretien qu'il adresse au formateur (copie à l'IEN) trois jours après la visite.
- Le formateur rédige un compte-rendu en s'appuyant sur les étapes clés de la séance observée, les conseils prodigués et l'auto-positionnement reçu. Dans ce compte-rendu, il mentionne 2 ou trois points forts (points d'appui) et 2 ou 3 points à améliorer. Il envoie le compte-rendu au PEC trois jours après la réception de l'auto-positionnement, en mettant l'IEN en copie.

➤ Évaluation :

- Les PEC dont c'est la première année d'enseignement se verront transmettre par l'IEN une fiche d'évaluation, début mai. Elle sera à signer par le PEC et à retourner sans délai.
- Les PEC exerçant pour la deuxième année, ou plus, auront un entretien professionnel avec l'IEN, ou son représentant, en avril ou en mai 2022. Ils se verront transmettre un compte-rendu d'entretien qu'ils devront signer sans délai.
Les directions d'école seront consultées par l'IEN quant à la ponctualité, l'assiduité, le rayonnement au sein de l'école, la contribution à l'activité du service, les capacités relationnelles, l'aptitude à la conduite de projet du PEC.
- Tous les PEC auront à compléter une fiche de vœux pour la rentrée suivante.



IEN MATOURY 1 / REGINA / OYAPOCK
Centre Commercial MAKOUKY
97351 MATOURY

Th. DE LACAZE

Thierry DE LACAZE
Inspecteur de l'Education Nationale CCPD
Matoury1-Régina-Oyapock